



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-027

Nombre de Conseillers :

- En exercice: 23 - Présents: 15 - Votants: 17

Date de convocation du Conseil Municipal: 24 mars 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – Mme CASTANO Adeline – M. CHEVALIER Mickaël – Mme MONTEIRO Maria

<u>POUVOIRS</u>: M. MICHELOT Bernard à Mme CANTIER Nadège – Mme DESVIGNES Josette à Mme MONTEIRO Maria

EXCUSES: M. FUCHET Roland

ABSENTS: M. MAY Abdelkrim - M. TAIEB BOUHANI Ali - M. CHHIM Sovanavy - M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LAMY Bernard

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) - CABINET MÉDICAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la législation prévoit une procédure d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP) pour apporter une réponse organisée permettant la mise en œuvre de la pluri-annualité des investissements publics en respectant les principes budgétaires et en améliorant la visibilité financière des engagements de la municipalité à moyen terme.

Considérant les hausses importantes des prix qui touchent le secteur de la construction, il convient d'ajuster l'AP/CP (délibération D/2022-037 du 16 mai 2022) concernant le projet de rénovation et d'extension du Cabinet Médical, de la manière suivante :

Rénovation et extension du Cabinet Médical	Année 2022	Année 2023	
Montant CP	472 244 €	520 000 €	
TOTAL	992 2	.44 €	

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré PAR 15 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE Mme DESVIGNES Josette (pouvoir donné à Mme MONTEIRO Maria) et Mme MONTEIRO Maria :

- VALIDE l'ajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement ci-dessus modifiés.

Ont signé au registre le Maire et le été reçu à la	Scriffile forignavoir sous-Préfecture MARS 2023		Pour extrait conforme, Le Maire,
le			
notifié le Le Maire,	ffiché ou 3 0 MARS 2023	\bigcap	M. Philippe PIGEAU